

RFSO-DOC 21-58104 Q & A – Questions et Réponses

Virtual and/or In-person Office Ergonomic Assessment for NRC Internal Ergonomic Program (IEP)
EVALUATION ERGONOMIQUE AU BUREAU POUR LE PROGRAMME ERGONOMIQUE INTERNE DU CNRC

Q 44. : Criteria E02 refers to safety ratings, not language. Is criterion PR3 intended to assess language skills?

Critères techniques cotés (TC) et pondération		Minimum de points requis	Maximum de points attribuables
PR3	La capacité à répondre aux exigences linguistiques décrite par le soumissionnaire pour le critère E02 sera évaluée en fonction de la grille ci-dessous.		10
	Points	Évaluation	
	10/10	Toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels satisfont aux attentes et leurs capacités linguistiques couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation	

A 44. : PR3: This should refer to the TO2 criterion and not EO2. The modified French document will be attached to the poster as 21-58104_DOC_ANNEXE B_CRITÈRES D'EVALUATION ET METHODE DE SELECTION_ADDENDA 1.

Q 45. : Criterion TC2 asks for training and experience to be addressed, but criterion E01 is more about method.

Critères techniques cotés (TC) et pondération		Minimum de points requis	Maximum de points attribuables
TC2	La formation et l'expérience décrites par le soumissionnaire pour le critère E01 seront évaluées en fonction de la grille ci-dessous.		
	Points	Évaluation	
	40/40	La formation et l'expérience de toutes les personnes proposées et de leurs remplaçants éventuels	

A 45. : TC2: This should refer to the TO1 criterion and not EO1. The modified French document will be attached to the poster under 21-58104_DOC_ANNEXE B_CRITÈRES D'EVALUATION ET METHODE DE SELECTION_ADDENDA 1.

Q 46. : We would still have questions

Critères techniques cotés (TC) et pondération		Minimum de points requis	Maximum de points attribuables						
PR3	La capacité à répondre aux exigences linguistiques décrite par le soumissionnaire pour le critère EO2 sera évaluée en fonction de la grille ci-dessous.	10	10						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Points</th> <th>Évaluation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10/10</td> <td>Toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels satisfont aux attentes et leurs capacités linguistiques couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.</td> </tr> <tr> <td>0/10</td> <td>Ce ne sont pas toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels qui satisfont aux attentes et qui possèdent des capacités linguistiques couvrant tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.</td> </tr> </tbody> </table>			Points	Évaluation	10/10	Toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels satisfont aux attentes et leurs capacités linguistiques couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.	0/10	Ce ne sont pas toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels qui satisfont aux attentes et qui possèdent des capacités linguistiques couvrant tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.
	Points			Évaluation					
10/10	Toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels satisfont aux attentes et leurs capacités linguistiques couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.								
0/10	Ce ne sont pas toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels qui satisfont aux attentes et qui possèdent des capacités linguistiques couvrant tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.								

This mentions that we will get 0/10 if all the people proposed are not bilingual (in French AND in English). However, earlier in the document, it is written:

	(2) rapports d'évaluation ergonomique de postes de travail.	
TO2	<p><u>Langue de travail</u> Toutes les personnes proposées ou les remplaçants éventuels doivent pouvoir communiquer de manière efficace en français et anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral.</p> <p>ou</p> <p>Au moins une (1) personne proposée et son remplaçant éventuel doivent pouvoir communiquer de manière efficace en anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral, <u>ET</u> au moins une (1) personne proposée et son remplaçant éventuel doivent pouvoir communiquer de manière efficace en français, tant à l'écrit qu'à l'oral.</p>	

Please clarify this criterion.

Also, if we propose a team of 8 ergonomists and "only" 7 are bilingual, will we get 0/10 since not all (8/8) are bilingual?

A 46. : In the case described above, if 7 ergonomists are bilingual, we can consider that the 8th unilingual will necessarily have at least one person who can replace him who meets the language requirements.

The modified French document will be attached to the poster under 21-58104_DOC_ANNEXE B_CRITÈRES D'EVALUATION ET METHODE DE SELECTION_ADDENDA 1.

Français

Q 44. : Le critère E02 réfère aux cotes de sécurité et non à la langue. Est-ce que le critère PR3 vise bien à évaluer les capacités linguistiques ?

Critères techniques cotés (TC) et pondération		Minimum de points requis	Maximum de points attribuables
PR3	La capacité à répondre aux exigences linguistiques décrite par le soumissionnaire pour le critère E02 sera évaluée en fonction de la grille ci-dessous.		10
	Points	Évaluation	
	10/10	Toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels satisfont aux attentes et leurs capacités linguistiques couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation	

R 44. : PR3 : Ceci devrait référer au critère TO2 et non E02. Le document français modifié sera en attachement sur le poster sous 21-58104_DOC_ANNEXE B_CRITÈRES D'EVALUATION ET METHODE DE SELECTION_ADDENDA 1.

Q 45. : Le critère TC2 demande qu'on traite de la formation et l'expérience, mais le critère E01 parle plutôt de méthode.

Critères techniques cotés (TC) et pondération		Minimum de points requis	Maximum de points attribuables
TC2	La formation et l'expérience décrites par le soumissionnaire pour le critère E01 seront évaluées en fonction de la grille ci-dessous.		
	Points	Évaluation	
	40/40	La formation et l'expérience de toutes les personnes proposées et de leurs remplaçants éventuels	

Q 45. : TC2 : Ceci devrait référer au critère TO1 et non E01. Le document français modifié sera en attachement sur le poster sous 21-58104_DOC_ANNEXE B_CRITÈRES D'EVALUATION ET METHODE DE SELECTION_ADDENDA 1.

Q 46. Nous aurions encore des questions.

Critères techniques cotés (TC) et pondération		Minimum de points requis	Maximum de points attribuables						
PR3	La capacité à répondre aux exigences linguistiques décrite par le soumissionnaire pour le critère EO2 sera évaluée en fonction de la grille ci-dessous.	10	10						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Points</th> <th>Évaluation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10/10</td> <td>Toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels satisfont aux attentes et leurs capacités linguistiques couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.</td> </tr> <tr> <td>0/10</td> <td>Ce ne sont pas toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels qui satisfont aux attentes et qui possèdent des capacités linguistiques couvrant tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.</td> </tr> </tbody> </table>			Points	Évaluation	10/10	Toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels satisfont aux attentes et leurs capacités linguistiques couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.	0/10	Ce ne sont pas toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels qui satisfont aux attentes et qui possèdent des capacités linguistiques couvrant tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.
	Points			Évaluation					
10/10	Toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels satisfont aux attentes et leurs capacités linguistiques couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.								
0/10	Ce ne sont pas toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels qui satisfont aux attentes et qui possèdent des capacités linguistiques couvrant tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.								

Ceci mentionne que nous obtiendrons 0/10 si toutes les personnes proposées ne sont pas bilingue (en français ET en anglais).

Pourtant, plus haut dans le document, il est écrit :

	(2) rapports d'évaluation ergonomique de postes de travail.	
TO2	<p>Langue de travail Toutes les personnes proposées ou les remplaçants éventuels doivent pouvoir communiquer de manière efficace en français et anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral.</p> <p>ou</p> <p>Au moins une (1) personne proposée et son remplaçant éventuel doivent pouvoir communiquer de manière efficace en anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral, ET au moins une (1) personne proposée et son remplaçant éventuel doivent pouvoir communiquer de manière efficace en français, tant à l'écrit qu'à l'oral.</p>	

Merci de bien vouloir clarifier ce critère.

De plus, si nous proposons une équipe de 8 ergonomes et que «seulement» 7 sont bilingues, obtiendrons nous 0/10 étant donné que tous (8/8) ne sont pas bilingues ?

R 46. : Dans le cas décrit plus haut, si 7 ergonomes sont bilingues, nous pouvons considérer que le 8^{ème} unilingue aura forcément au moins une personne pouvant le remplacer qui répond aux exigences linguistiques. Le document français modifié sera en attachement sur le poster sous 21-58104_DOC_ANNEXE B_CRITÈRES D'EVALUTION ET METHODE DE SELECTION_ADDENDA 1.